

TEST DE PERMEABILITE POUR EXUTOIRE

Peux être effectué par un particulier et/ou installateur uniquement pour la validation de l'exutoire des rejets traités et devra être réalisé et complété rigoureusement. La société SUEZ ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement de la filière ou d'un colmatage prématuré de l'exutoire en cas de données erronées.

Réaliser 4 tests sommaires de la perméabilité décrits ci-dessous à différents points de la surface prévue pour l'exutoire.

Pour chaque test, effectuer un trou de section carrée (de 30 cm par 30 cm et de 50 cm de profondeur) et saturer le terrain la veille de l'essai en versant 3 seaux de 10 litres d'eau dans le trou.

Pour l'essai proprement dit, il faut verser un seau de 10 litres, mesurer la hauteur d'eau au départ, puis observer après combien de temps l'eau disparaît.

Passé le délai des 4 heures, l'eau n'a pas complètement infiltrée, il conviendra de prévoir un exutoire en puits d'infiltration.

Trou n°	1	2	3	4
Hauteur d'eau initiale				
Temps mis par l'eau pour disparaître				
Hauteur d'eau restant après 4 heures				

- Date de réalisation du test :
- Le terrain a-t-il été saturé la veille : oui non
- Existe-t-il un puits à moins de 35 mètres : oui non

Nom (*) :

Adresse (*) :

Signature (*) :

() Renseignements obligatoires*

Rappel : pour un exutoire des effluents traités par puits d'infiltration, il est obligatoire de fournir une étude hydrogéologique complète.